

SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT
DE L'ETAT

DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

Ouagadougou, le 22 MAI 2023

N° 23-00584 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, le candidat dont le nom suit, précédemment placé sur la liste d'attente au concours professionnel de recrutement de **quarante (40) élèves Gestionnaires des Services de Santé, session 2022**, est déclaré admis en remplacement d'un candidat défaillant.

C'est:

Admis

| RANG | NOM ET PRENOM (s) | MATRICULE | N° CNIB | DATE NAISS. |
|------|------------------------------|-----------|-----------|-------------|
| 1° | DEMBELE AB NABASSE LAWAKILIA | 304184B | B12882568 | 11/12/91 |

Arrêté la présente liste à un (01) admis.

Défaillant

| RANG | NOM ET PRENOM (s) | MATRICULE | N° CNIB | DATE NAISS. |
|------|-------------------|-----------|-----------|-------------|
| 2° | ZANGRE SAÏDOU | 328113T | B13012152 | 31/12/92 |

Arrêté la présente liste à un (01) nom.

Le candidat déclaré admis est invité à prendre attache avec l'Ecole Nationale de Santé Publique (ENSP), dans les plus brefs délais.

Pour le Ministre d'Etat et par délégation,
le Secrétaire Général


Hamidou SAWADO

Officier de l'Ordre de l'Etat

